

# CHALAIS INFO

BULLETIN D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL

NUMÉRO 8, JUIN 2019

LÉGISLATURE 2017-2020



## DANS CE NUMÉRO

- 3** Edito
- 4** PV de l'assemblée primaire communale du 10 décembre 2018
- 12** Projet d'une nouvelle UAPE
- 16** Comptes communaux 2018





Assemblée primaire communale 2019

# RENDEZ-VOUS LE 3 JUIN

L'Assemblée primaire de la Commune de Chalais est convoquée,  
à la salle polyvalente de Chalais, le

**lundi 3 juin 2019 à 20 h 00**

## Ordre du jour

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 10 décembre 2018
2. Comptes de l'exercice 2018
  - ◀ Présentation
  - ◀ Rapport du réviseur qualifié
  - ◀ Approbation
3. Convention entre les communes concédantes, les FM Gouggra SA et ALPIQ
  - ◀ Présentation
  - ◀ Approbation
4. UAPE de Chalais
  - ◀ Présentation du projet
  - ◀ Approbation de la dépense pour l'acquisition des locaux
  - ◀ Approbation de l'emprunt de Fr. 1'000'000,-
5. Rapport des Chefs de Départements
6. Divers

Conformément aux dispositions légales, tous les documents soumis à cette assemblée sont à disposition au Secrétariat communal, durant les heures ordinaires d'ouverture, lundi, mercredi et vendredi de 8h à 12h.

Les citoyens de Vercorin qui se rendent à l'Assemblée primaire pourront prendre gratuitement le téléphérique dès 19 h. Des courses spéciales seront organisées une demi-heure après l'assemblée.

## LE VERRE À MOITIÉ PLEIN !



Alain Perruchoud, Président

Vous partagerez certainement mon point de vue, nous avons la fâcheuse tendance, aujourd'hui, à mettre en évidence ce qui ne va pas plutôt que de louer ce qui va bien. Le monde a l'esprit « ronchonchon ». Le verre à moitié vide a la cote. Alors, je vous propose de prendre le contre-pied de cette tendance et de regarder notre commune avec des lunettes positives.

Commençons par nos deux salles polyvalentes de Chalais et de Vercorin, parfaitement équipées, tant pour la pratique du sport que pour bien d'autres événements. Elles font le bonheur de nos élèves de l'école primaire, de nos sociétés sportives et de nombreux organisateurs de manifestations culturelles, de loisirs ou de détente. Continuons avec l'Espace Bozon, qui avec ses terrains de foot, son agorospace, ses courts de tennis, son jardin d'enfants, ses terrains de beach-volley et de pétanque, sa buvette et terrasse, ses couverts, son espace de détente et son point d'eau, est toujours et encore envié loin aux alentours. Il répond à de nombreuses demandes émanant de l'extérieur de notre commune et même de notre canton. Il trouve son pendant, certes plus modeste, du côté de Vercorin avec L'Espace Lavioz. Citons encore nos deux Maisons Bourgeoises qui offrent à nos sociétés locales, partis politiques, groupements et entreprises diverses, des salles de réunions confortables, conviviales et chargées d'histoire. Enfin, notre commune a mis sur

un stock de matériel commun qui fournit presque tout ce dont les organisateurs de manifestations ont besoin, à des prix très concurrentiels. Ces diverses infrastructures et facilités, complétées par celles proposées par nos sociétés locales, favorisent le développement d'activités en tout genre et stimulent le développement de notre collectivité.

Nos familles aussi bénéficient de nombreuses prestations qui méritent d'être relevées. La nursery et crèche de Chalais accueillent les jeunes enfants, pratiquement dès leur naissance. Pour leurs trois premiers anniversaires, ces derniers reçoivent un lot de sacs taxés. Cadeau certes pas très exaltant, mais cadeau tout de même ! Dès lors qu'ils entrent à l'école primaire de Chalais ou à celle à horaire continu de Vercorin, les élèves ont la possibilité de fréquenter nos UAPE, tant en plaine qu'en montagne. A noter que l'Assemblée primaire présentement convoquée est invitée à décider sur la construction d'une nouvelle UAPE à Chalais. S'ils font du ski, nos enfants reçoivent gratuitement le Magic Pass, jusqu'au terme de leur scolarité obligatoire. S'ils sont musiciens, ils bénéficient d'une importante réduction sur les tarifs du conservatoire qui dispense une bonne partie de ses cours à Chalais. A noter que peu de communes se sont engagées pour ce subventionnement. Enfin, tous les contribuables chalaisards perçoivent, en déduction sur leur feuille d'impôts, une participation à la caisse-maladie, pour chaque membre de leur famille.

Il est donc fort réjouissant de constater que nos efforts d'équipements sont appréciés par la cinquantaine de sociétés et associations qui sont référencées sur le site internet communal. Il est aussi fort réjouissant d'entendre bon nombre des nouveaux habitants nous déclarer, qu'ils ont choisi notre commune pour sa qualité de vie, son intense activité sociale et ses prestations en faveur des familles.

Allez, j'en suis sûr, vous serez encore d'accord avec moi, le verre ne déborde pas; mais, à n'en pas douter, il est réellement à moitié plein!

◀ Alain Perruchoud,  
Président

## Procès-verbal

**ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU LUNDI 10 DÉCEMBRE 2018**

M. Alain PERRUCHOUD, Président, souhaite la bienvenue aux 215 personnes présentes. Cela fait chaud au cœur de constater l'intérêt des citoyens pour la chose publique et leur courage d'avoir bravé le froid pour participer à cette assemblée. L'assemblée primaire est une institution qui fonctionne bien et permet aux citoyens de s'informer et questionner les élus sur les problèmes d'actualité.

Il adresse ses sincères félicitations aux élus à la Constituante et tout particulièrement aux 4 habitants de la Commune de Chalais.

Il relève la présence de MM. Olivier PERRUCHOUD, Président de Chippis (auditeur), Dominique PERRUCHOUD, Président du CA de TéléVercorin et Frédéric GLASSEY, Directeur de TéléVercorin (auditeur).

La convocation a été affichée au pilier public dès le 12 novembre 2018, publiée au Bulletin Officiel N° 46 du 16 novembre 2018 et ensuite relayée par l'intermédiaire du CHALAIS INFO de décembre, à l'attention de tous les ménages de la commune.

Avant de passer à la lecture de l'ordre du jour, il présente Mmes Philomène ZUFFEREY et Sylvie MASSEREY ANSELIN en qualité de scrutatrices ad hoc; cette proposition est admise par l'Assemblée.

1. Approbation du protocole de l'Assemblée primaire du 11 juin 2018
2. Télécabine Vercorin-Crêt-du-Midi - Projet de télésiège Tracuit-Mont-Major
  - Présentation du projet technique
  - Financement du projet et augmentation du capital
  - Approbation d'un emprunt de 3 millions pour participation à l'augmentation de capital
3. Règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique
  - Présentation du règlement
  - Approbation du règlement

4. Présentation du budget 2019
  - Informations
  - Approbation
5. Divers

### 1. APPROBATION DU PROTOCOLE DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 11 JUIN 2018

Le protocole a été reproduit entièrement dans CHALAIS INFO N° 6 (Décembre 2018); sa lecture n'est pas exigée. Il est accepté sans modification.

### 2. TÉLÉCABINE VERCORIN-CRÊT-DU-MIDI - PROJET DE TÉLÉSIÈGE TRACUIT-MONT-MAJOR

M. Alain PERRUCHOUD résume tout d'abord l'historique des décisions depuis le rachat de la majorité des actions de la Société de la Télécabine de Vercorin SA en 2011, jusqu'à ce jour. Il rappelle les investissements effectués de 2012 à 2018 et les perspectives d'amélioration pour l'été.

Il cède la parole à M. Dominique PERRUCHOUD pour la présentation du projet technique de remplacement des téléskis de Tracuit et du Cabanon par un télésiège débrayable à 6 places, qui partirait à l'est du plat de l'alpage de Tracuit pour arriver jusqu'au sommet du Mont-Major. Cette nouvelle installation facilitera l'utilisation par des enfants, permettra une augmentation du débit global (1600 personnes/h) et un agrandissement du domaine skiable, avec 2 pistes en direction de Tracuit.

Ce projet, ainsi que l'amélioration des pistes, est estimé à près de 8 millions de francs.

Le financement de cet investissement serait assuré par la souscription de Fr. 3'000'000.- au nouveau capital-actions par la Commune de Chalais, un crédit de Fr. 3'000'000.- du Fonds RMVS, une participation de tiers à l'augmentation successive du capital pour Fr. 1'000'000.- et des fonds propres pour Fr. 1'000'000.-.

	Fonctionnement		Investissement	
Charges / Dépenses	Fr.	13'532'200.-	Fr.	2'338'000.-
Revenus / Recettes	Fr.	15'312'000.-	Fr.	544'000.-
Marge d'autofinancement	Fr.	1'779'800.-		
Amortissements comptables	Fr.	1'697'000.-		
Excédent de revenus	Fr.	82'800.-		
Investissements nets			Fr.	1'794'000.-
Insuffisance de financement			Fr.	- 14'200.-

L'évolution des premiers passages est nettement en hausse mais, comme déjà indiqué lors de la présentation du business plan initial, il n'est pas possible, pour la société de remontées mécaniques, d'assurer rapidement et par ses propres moyens, la totalité des investissements. L'évolution favorable de la marge d'autofinancement permettra d'assurer la gestion ordinaire, sans toutefois dégager suffisamment de capitaux pour terminer rapidement les investissements.

En conclusion, M. Dominique PERRUCHOU est insiste sur le fait que cet investissement supplémentaire correspond aux informations et prévisions qui ont toujours été données, mais qu'il permet d'avancer plus rapidement dans la mise à jour totale des installations et ainsi, d'assurer la pérennité de la télécabine.

En 2011, la Commune de Chalais a pris le pari de maintenir et de développer l'activité touristique à Vercorin; les infrastructures promises en 2011 ont toutes été réalisées et commencent à porter leurs fruits; la télécabine assume les intérêts et l'amortissement des prêts communaux; la crédibilité du CA de TéléVercorin est avérée; la grande majorité des actionnaires s'est montrée favorable à l'investissement proposé.

L'étape à franchir aujourd'hui permettra de mettre à niveau l'ensemble du domaine skiable de Vercorin, de renforcer la chaîne de valeur touristique et l'attractivité de Vercorin et enfin de maintenir la cote de la société de la Télécabine de Vercorin dans la destination Anniviers.

A la question de Mme Martine LOPPART sur l'utilisation de l'énergie solaire, il est répondu que les installations sont de moins en moins gourmandes en énergie, que les toitures de l'arrivée de la télécabine et du restaurant sont déjà pourvues de panneaux solaires et que les eaux sont turbinées pour essayer de produire une maximum d'énergie propre.

A sa question sur la participation de l'Etat du Valais, M. Dominique PERRUCHOU signale que les services cantonaux ont déjà été approchés et que la situation actuelle de la société permet d'entrer dans les critères d'acceptabilité pour l'octroi d'un crédit.

M. Michel MINNIG se montre moins convaincu, mais n'est pas opposé à ces investissements; il s'agit cependant de coûts conséquents, liés à beaucoup d'incertitudes (changement climatique, manque d'eau) et qui doivent impérativement établir une connexion avec le tourisme d'été.

M. Dominique PERRUCHOU est convaincu qu'il y a un réel potentiel d'amélioration pour les 3 saisons et des mises en valeur qui doivent respecter l'environnement.

M. Alain PERRUCHOU estime que l'évolution de la température et le réchauffement climatique nous laisse encore entre 20 et 25 ans pour préparer la suite.

M. Daniel BOVIER demande s'il y aura déboisement et si le départ du télésiège est situé à proximité immédiate de la cabane qu'il possède à Tracuit.

Il lui répond qu'il n'y a aucune construction à proximité immédiate du départ projeté. Pour le déboisement, le PAZ prévoit ces points spécifiques et des compensations sont prévues dans le cadre du projet.

M. Ernest RICHON demande à combien se monte l'effort financier communal en faveur de TéléVercorin.

M. Alain PERRUCHOU détaille rapidement les différents achats, prêts, cautions et autres investissements spécifiques pour arriver à un chiffre d'env. 13 millions. L'amortissement des prêts est suivi, mais il y a évidemment un risque de perte.

En 2011, l'Assemblée primaire a décidé de prendre en mains notre destin. Les feuillets des RM de Montana et de Charmey semblent nous donner raison. La question aujourd'hui est de savoir si nous gardons notre destin en mains ou si nous prenons la voie de Charmey.

Le Conseil communal unanime soutient le CA de TéléVercorin et le projet du nouveau télésiège entre Tracuit et le Mont-Major.

Il n'y a plus de question et l'Assemblée primaire passe au vote.

**Au vote, les citoyen-ne-s approuvent la souscription à l'augmentation du capital-actions de la Société de la Télécabine de Vercorin SA pour un montant de Fr. 3'000'000.-, à une très large majorité, 3 oppositions et 2 abstentions déclarées.**

**Au vote suivant, les citoyen-ne-s approuvent un emprunt de Fr. 3'000'000.-, à la majorité, 3 oppositions, sans abstention déclarée, pour permettre la souscription acceptée à l'instant.**



### 3. RÈGLEMENT POUR LA FONDATION D'UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ RÉGIONALE D'APPROVISIONNEMENT ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

Le domaine de l'électricité est en pleine ébullition en raison de la libéralisation et d'une concurrence accrue. Les petits distributeurs doivent s'organiser pour résister aux grands groupes nationaux et internationaux; dans ce cadre, Sierre-Energie SA et Energie de Sion Région SA sont directement concernées par ces changements, d'où la proposition d'une nouvelle société.

M. François FELLAY, Directeur de l'ESR, explique les raisons évidentes de ce rapprochement. Il s'agit de répondre à une vision politique et une logique entrepreneuriale qui avait déjà présidé à la naissance des deux sociétés. Cette union des forces permettra d'avoir la bonne taille pour affronter les défis à venir et assurer la pérennité des deux entreprises; anticiper les changements et agir aujourd'hui plutôt qu'être contraint de réagir demain.

M. François FELLAY présente également les opérations juridiques et techniques à effectuer pour le processus de fusion et la mise en commun des sociétés, du personnel et des installations.

Après fusion, la nouvelle entité disposera d'un capital-actions de 90 millions, comprendra 26 communes actionnaires et 450 collaborateurs. La Commune de Chalais possède aujourd'hui 4,67% de Sierre-Energie SA; à l'avenir, elle participera à la nouvelle société à raison de 1,52%.

M. Ernest RICHON demande quel sera l'impact sur le citoyen.

M. François FELLAY signale que la facturation sera quasi identique; par effet de synergie, une partie des coûts fixes pourrait baisser à court terme; par contre, une grande part de la facture n'est pas maîtrisée par les acteurs locaux (fluctuation des prix du marché, approvisionnement, etc.). De même, les infrastructures devront impérativement être optimisées pour suivre les progrès et avancées technologiques.

A la question de M. Louis GUGLIELMAZZI, il est répondu que, même regroupée, la nouvelle structure reste une petite entreprise qui privilégie et promeut l'énergie propre, mais qui ne peut pas se passer totalement de l'énergie importée qui provient également du charbon et du nucléaire.

M. François FELLAY répond à M. André PERNET que la société s'occupe uniquement des réseaux électriques, mais qu'elle

reste une entreprise de distribution multi-fluides et multi-services qui continuera à gérer les produits actuels (télévision, internet, téléphone, eau, gaz, etc.).

Il n'y a pas de question supplémentaire et l'Assemblée primaire passe au vote.

Au vote, les citoyen-ne-s approuvent le règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique, à une très large majorité, (1 abstention déclarée).

### 4. PRÉSENTATION DU BUDGET 2019

Le Président montre les chiffres globaux prévus à ce budget 2019.

Il relève et commente les écarts importants par rapport au budget précédent.

Les investissements prévus en 2019 se résument ainsi : canalisations industrielles, étude d'aménagement du lit de la Réchy, poursuite du réaménagement du cimetière de Chalais, construction d'une nouvelle route au Sud de la route des Harroz, route forestière du Tour du Mont, passage des conduites dans la rue Centrale de Vercorin, fin des aménagements des zones de Fontany et Télécabine, entrée à la déchetterie de l'UTO.

Au terme de cet exercice, l'endettement devrait rester légèrement en-dessous de Fr. 9'000'000.-.

En fin de rapport, il communique les prévisions du plan financier quadriennal qui constitue uniquement des projections hypothétiques, basées sur les éléments connus à ce jour.

Dans ce plan, l'amortissement progressif des actions de la Société de la Télécabine de Vercorin SA est déjà compris.

Mme Martine LOPPART constate qu'il n'y a pas d'investissement pour Briey.

Le Président signale que des travaux sont prévus (place de l'éco-point, nom des rues et numéros), mais qu'ils figurent dans les dépenses de fonctionnement. Par contre, l'extension du réseau des égouts à Briey de Chippis n'est pas prévue pour le moment.

M. Emmanuel PERRUCHOUD confirme que les services des urgences ont vraiment besoin de ces indications géographiques

pour intervenir au plus juste. Il porte ensuite de graves accusations au sujet de son licenciement du Service des Travaux publics. Après l'avoir attentivement écouté, le Président lui signale que cette situation privée n'a pas lieu d'être exposée et débattue dans la cadre cette assemblée.

Au vote, les citoyen-ne-s acceptent le budget 2019 à l'unanimité.

## 5. DIVERS

Le Président signale les travaux entrepris en vue de répondre aux exigences de la LAT (révision de la planification et redimensionnement du territoire). Le projet de territoire (Vision 2045) sera présenté dans le CHALAIS INFO de mars 2019, puis mis en discussion lors de l'Assemblée primaire de juin 2019.

Il mentionne la mise à jour de la politique touristique communale 2018 dont le document final sera bientôt à votre disposition sur [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch) et qui prévoit une ligne de conduite commune aux différents acteurs touristiques de Vercorin. Un master plan «Vercorin» est en cours d'élaboration et une société anonyme du tourisme verra le jour prochainement.

Une réflexion sur l'opportunité d'une fusion entre les communes de Sierre-Chippis-Chalais-Grône est à l'étude au sein des Conseils communaux respectifs.

Dans le cadre des projets de l'Agglo VS central, la mise en exploitation de nouvelles lignes Sierre-Grône et Chalais-Sion sont planifiées pour 2020.

Avant de passer la parole aux citoyens, le Président précise qu'une course spéciale est prévue au téléphérique, une demi-heure après la fin de l'assemblée.

M. Yvon DEVANTHERY se plaint des nuisances de la nouvelle discothèque.

Le Président informe qu'une nouvelle formule pour les 30-35 ans a été prévue par l'exploitant, qui a aménagé un fumoir à l'intérieur et assure également personnellement une surveillance et un avertissement aux clients lors de la sortie de l'établissement.

M. Jacques ZUBER mentionne une dégradation importante des accès empruntés par les poids-lourds qui amène les matériaux pour la ligne THT. Le Président en prend note; il est

bien évident que la réfection incombe aux constructeurs.

La presse a récemment fait écho d'un montant de Fr. 50'000.- résultat de négociations en 2009 entre EOS Réseau SA et M. Edmond PERRUCHOUD. Ce montant a été déposé sur un compte auprès de la Banque Cantonale du Valais. De par sa fonction de Président de la Commune de Chalais, M. Alain PERRUCHOUD en est simplement cosignataire, à la demande expresse de M. Edmond PERRUCHOUD. Il semblerait qu'un montant supplémentaire puisse être obtenu; mais à ce jour aucune dépense n'a été enregistrée sur ce compte qui devrait échoir à fin 2019, date à laquelle le montant devrait être restitué à SWISSGRID.

M. Christophe PERRUCHOUD signale l'existence du site internet de «Vision Commune» sur lequel les citoyens ont la possibilité de faire part de leurs idées et remarques. Il regrette le déplacement de la déchetterie des Etreys à l'Usine de traitement des ordures ménagères à St-Léonard; ce qui n'est pas un geste en faveur de la mobilité. Il demande de réfléchir au problème des déchets verts (évacuation et compostage).

Le Président constate que certaines personnes utilisent la publication informatique «Vercorin News» pour faire part de leurs doléances. Il rappelle qu'il ne s'agit pas d'un organisme officiel et qu'il est indispensable de contacter la commune pour signaler d'éventuels problèmes et émettre des plaintes et propositions.

Il est 22 h 20. La parole n'est plus demandée et le Président clôt officiellement cette assemblée. Il souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et présente ses vœux pour une bonne et heureuse année 2019.

Il invite les participant-e-s à partager un verre de vin chaud.

◀ Alain Perruchoud, Président

◀ François Zuber, Secrétaire

## Economie

## UN HIVER ENCOURAGEANT (bis)

J'avais déjà intitulé ainsi mon message à la même période, il y a un an et bien que les conditions de cet hiver 2018-2019 aient été différentes, le premier bilan qu'on peut en tirer est à nouveau réjouissant !

Comme chaque année au moment où je dois écrire cet article, l'Office du Tourisme ne dispose pas encore des chiffres finaux des nuitées de la saison. Toutefois, on sait déjà que les nuitées hôtelières augmentent de 11% entre décembre et mars et celles des séjours en location de plus de 19% entre décembre et janvier, par rapport à l'an passé.

En ce qui concerne les remontées mécaniques, le bilan de la saison n'est pas non plus définitif mais la direction annonce plus de 97'700 premiers passages, soit une augmentation de 5.8% par rapport à l'hiver passé et même de plus de 16%, si on ne tient compte que des premiers passages de MagicPass. Sur l'ensemble de l'exercice 2018-2019, soit avec l'été 2018 qui fut très bon, le chiffre d'affaires global augmente d'environ 9%.

Cette hausse se retrouve également dans les chiffres de fréquentation du téléphérique Chalais-Vercorin ainsi que dans ceux des bus navettes gratuits circulant dans la station.

J'espère que tous les autres prestataires touristiques aient

également le sourire à la fin de la saison et ressentent les effets de cette meilleure fréquentation.

Les bons résultats des deux dernières saisons semblent valider le renouveau amorcé à Vercorin et nous encourageant à continuer le travail, tant du côté de l'amélioration des infrastructures que de celui de la gestion touristique.

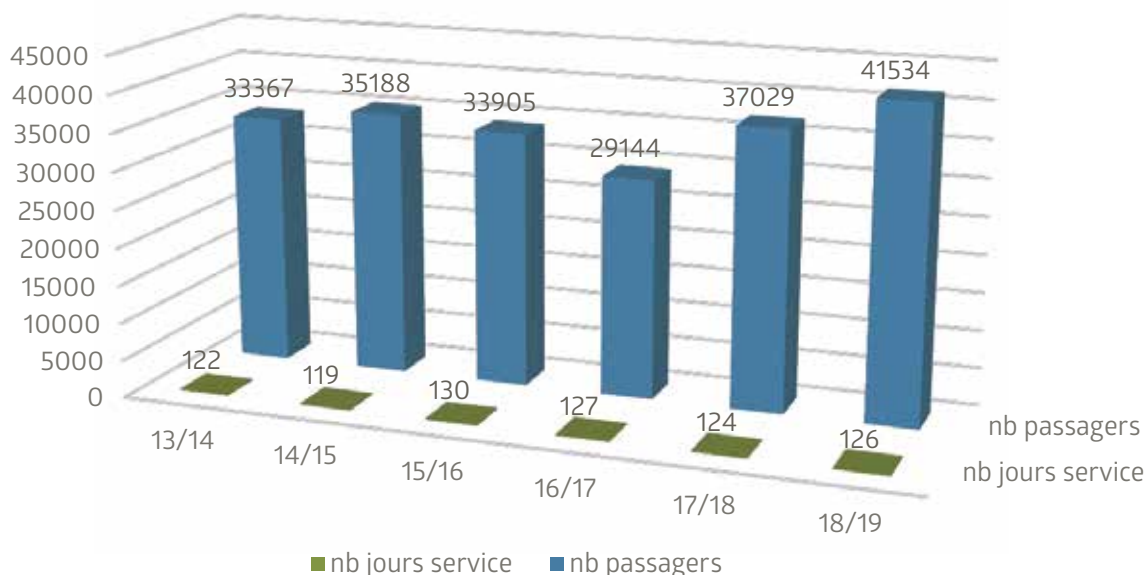
## ET L'ÉTÉ...

Pour cet été, pas de grande nouveauté à annoncer mais le travail de fond continue. Sur le Lavioz notamment, où le big air bag, qui avait connu un joli succès en 2018, sera installé en juillet et août.

En attendant les homologations de nouveaux sentiers VTT, dossier qui est toujours en route, Vercorin s'inscrit néanmoins sur les cartes vélo/VTT avec le passage et un point de ravitaillement du Tour des Stations 2019 (10 août) et du nouveau e-Raid (24 août), un parcours du Grand Raid destiné aux vélos électriques. Bientôt disponible, une nouvelle carte mountain bike du Val d'Anniviers présente aussi les itinéraires déjà reconnus et balisés sur toute la région. Si l'un de nos hôtels se profilait sur le créneau des « bike hotels », il y aurait sans aucun doute de quoi attirer une nouvelle clientèle...

Côté culture, la maison Vallet continue d'ouvrir ses portes

Fréquentation des bus navettes





pour une exposition estivale annuelle, consacrée cette fois à « Ramuz – Au cœur de la peinture suisse ». Une nouvelle association, l'ASCAVE (Association culturelle et artisanale de Vercorin), qui vient de voir le jour et dont l'un des buts est le maintien et la promotion de l'artisanat local, projette de mettre sur pied un « chemin des artisans » pour lequel les artisans ouvriront leurs portes aux visiteurs, un après-midi par semaine durant la haute saison. Enfin, bien que la non-organisation du VercoJazz en juillet cette année soit regrettable, il semble que de bonnes pistes de collaboration se dessinent avec le festival du film Ciné 2336 qui se tiendra du 2 au 4 août. Au niveau communal, nous encourageons ce type de collaboration entre les organisateurs de manifestations, tous confrontés aux mêmes soucis d'engagement au sein des comités, de budgets à boucler et de bénévoles à trouver.

#### AGRICULTURE

Les projets de développement régional, qui bénéficient de financement de la Confédération, du Canton et des communes, visent principalement à créer de la valeur ajoutée dans l'agriculture. Conçus de sorte à promouvoir la collaboration entre l'agriculture et les autres branches implantées dans la région (notamment le tourisme ou l'artisanat), ainsi que les flux régionaux de marchandises, ils doivent contribuer au développement durable de la région. Après de longues années de ges-

tation, la demande pour le « PDR Annivers », qui s'étend sur les communes d'Anniviers, Chalais et Chippis, sera déposée au service cantonal de l'agriculture, ce printemps. L'office fédéral de l'agriculture décidera de sa contribution avant que le Grand Conseil valaisan se prononce également sur son financement. Le projet global comprend plusieurs sous-projets, dont un pour la zone des Voualans et un autre pour l'alpage d'Orzival, qui n'est pas sur notre commune mais dont les membres du consortium sont majoritairement d'origine chalaisarde.

En dehors du projet PDR, qui concerne un aménagement agritouristique, le consortium d'Orzival, soutenu par la commune, va déjà lancer la rénovation du chalet pour loger le personnel exploitant, s'équiper d'une machine à traire ambulante, des places de traite et remettre un troupeau de vaches laitières sur l'alpage afin de refaire du fromage en collaboration avec l'alpage de Tracuit.

De plus, de jeunes agriculteurs ont récemment signalé leur envie de développer une activité sur la commune. Ces projets sont eux aussi encore en gestation, mais tous ces signes me font croire que l'agriculture de montagne a un avenir chez nous !

◀ Martine Perruchoud Hofstädter  
Conseillère communale

Les voitures électriques peuvent maintenant faire le plein d'énergie sur le parking à l'entrée de Vercorin



## Services techniques

# TAXE AU SAC – MERCI C'EST MIEUX

Plus d'une année après l'introduction de la taxe au sac, on peut constater une grande amélioration de civilité et une normalisation de la pratique. Mais tout n'est pas encore réglé. Nous avons encore des améliorations à apporter sur la récupération des déchets recyclables et dans la qualité du tri.

### PREMIER BILAN APRÈS UN AN

Les premiers mois ont été assez catastrophiques dans l'incivilité dans nos différents écopoints et dans l'utilisation des sacs noirs non taxés. Il a fallu passer par la répression. Tous les sacs noirs ont été ouverts par du personnel assermenté et les personnes fautives amendées. Nous avons surveillé nos écopoints à l'aide d'une caméra de surveillance et là aussi, amendé les personnes déposant des objets en dehors des différents containers de récupération ou des déchets non récupérables. La répression a permis de diminuer grandement ces dépôts illicites.

Un premier constat de l'introduction du sac taxé est que certains habitants essaient à tout prix de ne pas remplir le

sac taxé. La qualité du tri a diminué et a demandé un travail conséquent à nos employés pour sortir les plastiques (par ex. PET non boissons, PE) des différents containers PET boissons ou métal. Il faut savoir que PET Recycling ne reprend pas le PET boisson contenant des plastiques ou des PET de flaconnage. En cas de mauvais tri, il faut tout brûler à l'UTO.

Le dépôt de déchets hors des containers, même s'ils sont pleins, est amendable et demande des heures de nettoyage aux employés des travaux publics, à la charge de la taxe de base.

### AUJOURD'HUI

On ne trouve presque plus de sacs noirs dans nos moloks et nos écopoints sont mieux utilisés. Nous avons aussi augmenté le nombre de containers de récupération. L'objectif de la commune est de recycler au maximum les déchets. Nous avons signé un nouveau contrat avec PET Recycling en garantissant une grande qualité de tri. Pour ce faire, tous les sacs de PET sont triés par les employés des travaux publics



Sacs provenant des écopoints contenant des PE, des flaconnages et des plastiques à trier et jeter



pour enlever tous les plastiques ou autres déchets afin d'assurer une qualité de PET boissons à 100%.

Il est donc très important de respecter les consignes figurant sur les différents containers. En cas de non-respect, le recyclage n'est pas possible. Cette situation engendre des coûts de destruction, des heures de nettoyage pour le personnel et des pertes de recettes pour les déchets valorisables.

Prochainement tous les écopoints seront équipés d'une caméra afin de surveiller et d'amender les personnes responsables des dépôts illicites de déchets.

**LE FUTUR**

La commune doit encore travailler avec ses partenaires et les communes voisines pour améliorer la récolte des déchets valorisables, comme par exemple les déchets de cuisine et les PET flaconnages. La récolte des déchets de cuisine est actuel-

lement en place pour les restaurants et les immeubles PPE. Comme le service est payant, il ne connaît pas un vif succès.

Pour les particuliers, il faut amener ces déchets de cuisine à la déchetterie de l'UTO. Des tests sont en cours sur la commune de Sierre, en vue de résoudre ce problème pour les privés. Une réflexion sur nos écopoints communaux doit aussi être réalisée afin d'améliorer la situation. Nous ne sommes qu'au début de cette nouvelle ère du recyclage et de la taxe « pollueur payeur ». Des améliorations vont être apportées dans le futur.

Pour la qualité de l'environnement et éviter des coûts supplémentaires, à la charge des citoyens, trions correctement nos déchets pour un bon recyclage.

◀ Olivier Hugo  
Conseiller communal



Table de tri



**APAC – ASSOCIATION DES PARENTS D'ACCUEIL**

Nous recherchons des parents d'accueil pour notre commune!

Responsable secteur : Valiquer Catherine

Téléphone : 027 452 26 00 (ADE) / 079 247 12 18 / 027 452 07 82 (Bureau)

E-Mail : apac@sierre.ch

## Population

# PROJET D'UNE NOUVELLE UAPE

Lors de l'assemblée primaire de décembre 2015 déjà, la question de l'agrandissement de l'UAPE de Chalais avait été abordée. En décembre 2016, l'Assemblée primaire a accepté de porter au budget une somme de 600'000 francs pour la construction d'une nouvelle UAPE sur les terrains attenants à l'école de Chalais. Il était alors question d'une construction provisoire qui devait permettre de répondre aux besoins dans l'attente d'une alternative pérenne. En juin 2017, le CHALAIS-INFO informait que l'UAPE allait provisoirement s'installer, pour deux ou trois ans, dans les locaux libérés par la société Rebuze, en face du home Les Jasmins. Cela a été confirmé lors de l'assemblée primaire de décembre 2017. A cette occasion, le Conseil communal a manifesté son intention de localiser la future UAPE, dans le bâtiment projeté par la paroisse à l'ouest du home Les Jasmins. Cette intention a été confirmée lors de l'assemblée primaire de juin 2018. Ce petit historique pour rappeler que la problématique de la construction d'une nouvelle UAPE à Chalais ne date pas d'hier.

Aujourd'hui, la situation est clarifiée. L'immeuble VITAE, sis à l'ouest du home Les Jasmins est en cours de construction et le Conseil a reçu tous les éléments nécessaires pour permettre à l'Assemblée primaire de prendre une décision définitive concernant ce dossier.

Le programme prévu dans l'immeuble susmentionné, prévoit la construction d'une UAPE de 264 m<sup>2</sup>, pour 48 places, équipée avec tous les éléments nécessaires à son fonctionnement, sauf le mobilier (tables et chaises) et le matériel spécifique qui pourront en bonne partie être récupérés de l'UAPE actuelle. L'espace proposé comprend un espace de jeux extérieur de 130 m<sup>2</sup>, une pelouse privative de 120 m<sup>2</sup> ainsi qu'un couvert d'entrée de 30 m<sup>2</sup>. Tout l'espace réservé à l'UAPE sera clôturé pour garantir la sécurité des enfants. Ces espaces sont proposés à la Commune pour la somme de 1'080'000 francs. A noter que les 600'000 francs annoncés au budget 2017 avaient été estimés pour une capacité de 36 enfants, dans





une construction provisoire répondant aux exigences légales en vigueur à cette date.

Il faut encore préciser que la Paroisse a prévu d'acquérir des appartements dans cet immeuble, dont deux situés juste à l'étage, au-dessus de l'UAPE. Si dans le futur, la Commune devait avoir besoin de locaux supplémentaires en liaison avec l'UAPE, la Paroisse serait disposée à lui vendre ces appartements.

La solution que vous propose aujourd'hui le Conseil communal comporte de nombreux avantages. Il s'agit d'une construction neuve, répondant aux dernières normes en vigueur, située à proximité immédiate de l'école, de la crèche, de la bibliothèque communale et du home. Les repas pourront y être acheminés directement depuis le home Les Jasmins, comme c'est déjà le cas aujourd'hui. Enfin la proximité avec la bibliothèque et la crèche facilitera la mise en œuvre d'activités communes et pourquoi pas intergénérationnelles, avec les résidents du home.

◀ Alain Perruchoud  
Président

## QUESTIONS POSÉES À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

Acceptez-vous d'acheter,  
aux promoteurs de l'immeuble  
VITAE, les espaces intérieurs  
et extérieurs proposés  
pour y installer  
la nouvelle UAPE,  
pour la somme  
de 1'080'000 francs ?

Acceptez-vous de financer  
cet investissement  
par un emprunt  
de 1'000'000 de francs ?



## Population

# ASSOCIATION CULTURELLE & ARTISANALE VERCORIN

Vendredi 5 avril 2019 a eu lieu, à la Maison Bourgeoise de Vercorin, l'assemblée constitutive d'une nouvelle Association faïtière Culturelle et Artisanale de Vercorin (ASCAGE). Cette association a pour but de redonner vie au cœur du village et défendre les intérêts des artisans de la commune de Chalais. Elle est présidée par Mme Claude Franzetti.

Une de ses activités principales est de faire connaître leurs événements culturels, soit les rencontres de Vercorin, qui présentent chaque mois une conférence interactive dont le thème principal de cette année est: «des gens passionnés». Ces conférences ont lieu chaque deuxième week-end du mois. De plus, des soirées «contes» auront lieu chaque saison, à Carnaval et pendant les fêtes de Noël. D'autres événements verront le jour plus tard.

Les marchés artisanaux ont lieu en haute saison, les vendredis après-midi au Parc-à-Moutons et se nomment «les hivernales» ou «les estivales» artisanales. Depuis quatre ans, le Marché de Noël a été mis sur pied le premier week-end de décembre à la Maison Bourgeoise et au Parc-à-Moutons de Vercorin. Les artisans intéressés peuvent contacter l'Association. Ces marchés sont réservés aux artisans de Vercorin ou de la commune uniquement et nous n'acceptons pas de la revente. Le marché annuel des Artisans Créateurs a lieu le

premier dimanche du mois d'août et est organisé par Mme Catherine Lambert.

Depuis quelques années, un groupe «Tricot» s'est formé et se retrouve chaque mercredi après-midi dans un restaurant de Vercorin. Il est ouvert à tous, y compris aux touristes, et donne une bonne occasion de partager son savoir, d'aider à un ouvrage et même d'apprendre à tricoter. C'est aussi un moment convivial, de rires et de partages. Il n'y a aucune cotisation et chacun peut venir quand il veut.

Si vous êtes intéressés, venez rejoindre l'association et la soutenir, soit comme membre passif ou membre de soutien, soit simplement pour participer à un événement, à un cours, au tricot ou à toute autres activités faisant partie de l'association. Les gens de Vercorin, de Briey, de Chalais et de Réchy sont les bienvenus. L'ASCAGE sera heureuse de partager leurs activités avec vous et de vous accueillir.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'association par e-mail à [ascave@bluewin.ch](mailto:ascave@bluewin.ch), par téléphone au 079 715 77 38 ou vous renseigner auprès de l'Office du Tourisme.

◀ Jérôme Pellissier  
Conseiller



## INFORMATIONS DIVERSES

### TÉLÉPHÉRIQUE CHALAIS - VERCORIN SA

Les actionnaires de la Société du téléphérique Chalais - Vercorin SA sont invités à participer à l'assemblée générale annuelle qui se déroulera

**MERCREDI 12 JUIN 2019 À 19 H À LA MAISON BOURGEOISIALE DE VERCORIN**

Accueil et enregistrement des participants dès 18 h 30.

### EVITONS LE GASPILLAGE DE L'EAU POTABLE! ARROSONS INTELLIGEMMENT!

L'arrosage devrait se faire soit tôt le matin avant 8 h, ou le soir après 20 h.

Trop d'eau est inutile; cette dernière sera perdue dans le sol et lessivera les engrais. De plus, une trop grande fréquence de l'arrosage risque d'augmenter les problèmes phytosanitaires.

Un arrosage de 20 l/m<sup>2</sup> \* (ou 2 x 10 l) par semaine suffit largement pour une surface engazonnée.

\* 20 l/m<sup>2</sup> = 2 cm dans un récipient à bord droit

### FONDATION CLÉMENTINE ET MAURICE ANTILLE

La Fondation Clémentine et Maurice Antille soutient, par des bourses et des prêts d'étude et de formation, la formation postobligatoire des jeunes bourgeois de sexe masculin.

Pour être prises en considération, les demandes doivent parvenir à l'Administration communale, impérativement avant le 30 septembre, pour l'année scolaire en cours. Les formulaires de demande sont à disposition au Secrétariat communal ou sur le site [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch).

### BOURSES ET PRÊTS D'HONNEUR POUR ÉLÈVES, ÉTUDIANTS ET APPRENTIS

Les demandes de subsides doivent être adressées sur formulaire ad hoc à commander auprès de l'Etat du Valais, Section des bourses et prêts d'honneur, av. de France 8, 1950 Sion (tél. 027 606 40 88) et envoyées dans les délais suivants:

- jusqu'au 25 juillet pour les personnes commençant leur formation en automne
- jusqu'au 20 février pour les personnes commençant leur formation au printemps

Plus d'informations sur le site [www.chalais.ch](http://www.chalais.ch) (Services – Administration – Formation professionnelle) ou directement par email à l'Etat du Valais: [decs-bourses@admin.vs.ch](mailto:decs-bourses@admin.vs.ch)

## Exercice 2018

**COMPTES COMMUNAUX****PREAMBULE**

Durant cette année 2018, le Conseil communal s'est concentré sur de nombreux dossiers importants dont la majorité sont dans leur phase administrative. Il s'agit notamment de la mise en œuvre de la LAT, via le plan d'aménagement du territoire, du nouveau règlement des constructions et des zones, de la route forestière du Mont à Vercorin, de l'amélioration du sentier du Tour du Mont, des aménagements sécuritaires de la Rèche, de la liaison transports publics Sierre - Sion via la rive gauche, du nouveau téléphérique Chalais-Briey-Vercorin ainsi que du dossier stratégique de la fusion des communes de Sierre - Chippis - Chalais - Grône. En revanche, d'autres dossiers ont été réalisés sur le terrain et sont en phase terminale. On peut citer le remplacement de la conduite d'eau potable entre Chalais et Vercorin, le remplacement des conduites d'adduction de la station de filtration des Planards, le sentier du Crêt-du-Midi, le parking de Fontany, la dénomination et numérotation des rues de Briey et la gravière des Zittes.

**MESSAGE INTRODUCTIF**

Comme l'année dernière, les comptes 2018 s'écartent de près d'un million de francs de la prévision budgétaire. Les explications sont les mêmes que celles données lors des comptes 2017, car le budget 2018 a été bouclé avant les comptes 2017. Il n'a donc pas été possible de répercuter sur le budget les enseignements du bouclage des comptes 2017. Cela étant, il faut souligner que l'augmentation globale des charges d'env. 200'000 francs, par rapport aux comptes 2017, correspond à l'amortissement complémentaire de 200'000 francs décidé par le Conseil communal sur la participation au capital-actions de Télécabine de Vercorin SA. En ce qui concerne les produits, leur augmentation est essentiellement due à des revenus supérieurs au niveau de la vente d'électricité, à l'impôt additionnel sur les mutations, aux déclarations spontanées et à la sous-estimation de l'impôt sur le capital des personnes morales.

Le Conseil communal a approuvé les comptes 2018 en séance du 7 mai 2019.

**RESULTATS**

Les comptes 2018 de la Commune bouclent avec un résultat en hausse par rapport à l'exercice précédent et une marge d'autofinancement de 2.1 millions de francs.

**COMPTE DE FONCTIONNEMENT**

Le compte de fonctionnement avant amortissements comptables présente un total de revenus de 16 millions et de charges de 13.9 millions de francs. Ce résultat a permis des amortisse-

ments ordinaires à hauteur de 1.68 million de francs ou 10% de la valeur résiduelle des actifs.

**CHARGES**

Le total des charges de fonctionnement se monte à 13.9 millions de francs.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-après :

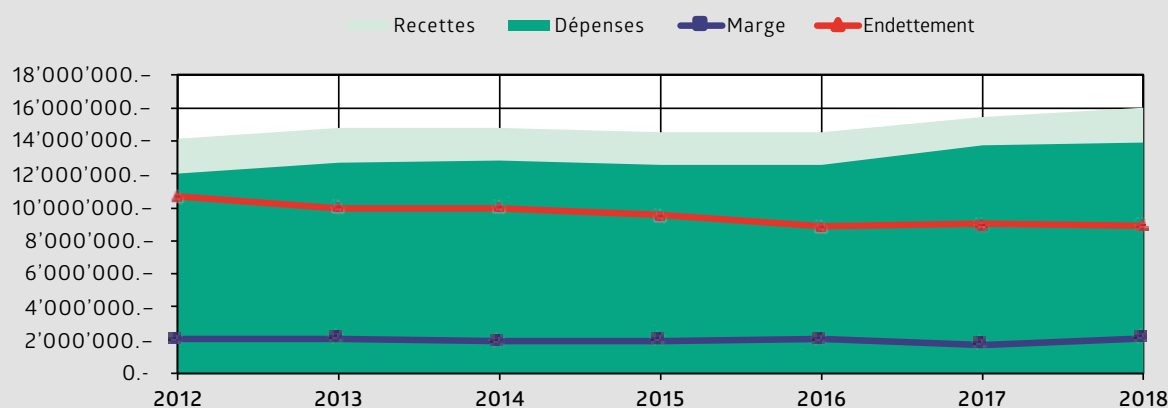
- a/ Travaux informatiques et nouveau contrat de maintenance : + 15'000 francs.  
Augmentation importante des frais liés à l'évolution de l'informatique et de l'enseignement de l'informatique dans les écoles.
- b/ Deux remplissages de la citerne à mazout ont été faits sur l'exercice 2018 au lieu d'un seul prévu au budget (37'500 francs vs 15'000 francs).  
Réparations électriques non-prévues pour 12'390 francs et contrôle OIBT pour 5'512 francs.
- c/ Le budget de l'Etat du Valais prévoyait 252 élèves à 3'350 francs, soit 844'200 francs alors que la facture provisoire 2018 est calculée à 283 élèves à 3'380 francs soit 956'540 francs + une facture finale 2017 de 103'200 francs.
- d/ Le budget de l'Etat du Valais prévoyait 104 élèves à 3'350 francs, soit 348'400 francs alors que la facture provisoire 2018 est calculée à 91 élèves à 3'380 francs soit 307'580 francs + une facture finale 2017 de - 44'000 francs.
- e/ N'avait pas été prévu au budget, la remise en ordre des installations de cuisine, y compris petit matériel et vaisselle ainsi que le rachat de différents équipements à M. J.F. Balet.
- f/ Le budget a été calculé sur la base du contrôle des habitants et génère une différence par rapport à la situation fiscale des comptes.
- g/ Montant du budget fourni par l'Etat du Valais.
- h/ Montant du budget fourni par l'Etat du Valais.
- i/ Le budget de l'Etat du Valais prévoyait 162'939 francs alors que la facture finale s'est élevée à 251'949 francs. S'est ajouté à ceci deux factures de l'Etat du Valais de 48'500 francs pour des travaux de génie civil sur la route 626 ltravers ainsi que 2'600 francs pour des travaux de marquages routiers.



Chapitres		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart	Remarque
2	Enseignement et formation – Ecole primaire - Matériel et frais scolaires	98'090	62'700	+ 35'390	a
2	Enseignement et formation – Ecole de Vercorin – Entretien du bâtiment	107'303	62'700	+ 44'603	b
2	Enseignement et formation – Ecole primaire – Contribution pour les élèves	1'059'737	844'200	+ 215'537	c
2	Enseignement et formation – Cycle d'orientation – Contribution pour les élèves	263'590	348'400	- 84'810	d
3	Culture, loisirs et culte – Centre du Lavioz – Frais d'exploitation	71'898	24'300	+ 47'598	e
5	Prévoyance sociale – Participation caisse maladie	348'144	407'500	- 59'356	f
5	Prévoyance sociale – Financement prestations complémentaires	206'207	255'000	- 48'793	g
5	Prévoyance sociale – Service assistance/Avance pensions alimentaires	208'677	250'000	- 41'323	h
6	Trafic – Entretien des routes cantonales	303'602	163'000	+ 140'602	i
6	Trafic – Entretien du réseau d'éclairage public	93'252	60'200	+ 33'052	j
6	Trafic – Déblaiement des neiges	243'047	192'000	+ 51'047	k
6	Trafic – Entretien du parking Télécabine de Vercorin	48'539	10'000	+ 38'539	l
7	Protection et aménagement du territoire – Entretien du Réseau d'eau potable	299'771	181'100	+ 118'671	m
7	Protection et aménagement du territoire – Traitement des déchets par l'UTO	87'764	150'000	- 62'236	n

### Evolution des recettes, des dépenses, de la marge d'autofinancement et de la dette

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dépenses	12'101'105.-	12'719'995.-	12'876'379.-	12'562'516.-	12'506'423.-	13'712'800.-	13'913'353.-
Recettes	14'123'447.-	14'816'318.-	14'799'895.-	14'511'509.-	14'516'846.-	15'417'109.-	16'016'117.-
Marge	2'022'342.-	2'096'323.-	1'923'516.-	1'948'994.-	2'010'423.-	1'704'310.-	2'102'764.-
Endettement	10'669'433.-	9'968'603.-	9'971'168.-	9'538'791.-	8'868'142.-	8'978'553.-	8'913'876.-



**Compte de fonctionnement par tâche**

2018

**Résultat avant amortissements comptables**

Charges financières	- fr.	13'913'353
Revenus financiers	+ fr.	16'016'117
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>= fr.</b>	<b>2'102'764</b>

**Résultat après amortissements comptables**

Marge d'autofinancement	+ fr.	2'102'764
Amortissements ordinaires	- fr.	1'684'236
<b>Excédent de revenu (+) ou de charges (-)</b>	<b>= fr.</b>	<b>418'528</b>

**Compte des investissements**

Dépenses	+ fr.	2'666'138
Recettes	- fr.	640'902
<b>Investissements nets</b>	<b>= fr.</b>	<b>2'025'236</b>

**Financement**

Marge d'autofinancement	+ fr.	2'102'764
Investissements nets	- fr.	2'025'236
<b>Excédent (+) ou insuffisance (-) de financement</b>	<b>= fr.</b>	<b>77'528</b>

j/ Eclairage de fêtes pour 22'746 francs approuvé par le Conseil après l'approbation du budget 2018.

Eclairage de Fontany pas planifié pour 17'473 francs.

Eclairage lié aux nouvelles constructions pour 6'622 francs.

k/ Déblaiement des neiges : hiver 2018-2019 avec chutes de neige peu importantes mais fréquentes.

l/ Le budget a été dépassé de 38'000 francs en raison des marquages et signaux.

m/ Réfection de la conduite d'eau potable à la poste de Vercorin et prolongation de la conduite d'eau potable au Crêt du Midi. Réparations de fuites pour 27'000 francs.

n/ Budget 2018 basé sur les tonnages 2016 ; nette diminution des tonnages

2016 -> 878'970 to

2017 -> 844'640 to

2018 -> 548'790 to

En ce qui concerne la masse salariale 2018, le budget a été respecté. Les différences visibles sur certains comptes proviennent d'une ventilation différente de celle prévue lors de l'élaboration du budget, entre les différents secteurs. La situation est identique pour les amortissements ordinaires du patrimoine administratif.

Chapitres		Comptes 2018	Budget 2018	Ecart	Remarque
6	Trafic – Subventions routes	54'204	0	+ 54'204	a
7	Protection et aménagement du territoire – Traitement des déchets	864'958	830'000	+ 34'958	b
8	Economie publique – Perception de la TPT	104'781	50'000	+ 54'781	c
8	Economie publique – Vente d'électricité	233'308	129'000	+ 104'308	d
9	Finances et impôts – Perception des impôts divers – Personnes Physiques	9'326'789	8'787'800	+ 538'989	e
9	Finances et impôts – Personnes morales – Impôt sur le capital	256'085	140'000	+ 116'085	f

## REVENUS

Le total des recettes de fonctionnement se monte à 16 millions de francs.

Les principaux écarts par rapport au budget sont récapitulés dans le tableau ci-dessus :

- a/ Provision pour subvention à recevoir pour la réfection de la route forestière du Bouillet ainsi que pour le déneigement hiver 2018/2019.
- b/ Budget 2018 => 830'000 francs  
Taxe annuelle enlèvement des ordures -> 642'004 francs  
Rétribution taxe au sac par Antenne Valais -> 222'954 francs
- c/ Facturation en 2018 des années antérieures à 2017 non-facturées.
- d/ Revenus supérieurs de 20'000 francs par rapport au budget 2018 établi par Sierre-Energie pour la vente d'électricité.  
Garantie d'Origine : 24'120 francs.  
Litige Sierre-Energie – Alpiq : indemnité de 59'361 francs en faveur de la commune.
- e/ Perception des divers impôts des personnes privées :  
Déclarations spontanées – rattrapage sur 10 ans, soit 2008-2017.  
Impôt additionnel sur les mutations d'immeubles – nouveau dès 2018 – 125'379 francs et pas planifié au budget en raison du règlement pas encore approuvé lors de l'élaboration du budget 2018.
- f/ L'évaluation de l'impôt sur le capital des personnes morales a été sous-estimée lors de l'élaboration du budget 2018 et la provision effectuée au 31.12.2017 a été trop prudente. Ces deux éléments amènent une différence notable par rapport au budget.

## AMORTISSEMENTS

Les amortissements comptables s'élèvent à 1.68 million de francs. Des amortissements complémentaires de 500'000 francs sur les actions de la Télécabine, de 150'000 francs sur les actions des Forces Motrices de la Gougra, de 5'000 francs sur le bâtiment de la Forge et de 60'00 francs sur le bâtiment de la Postale ont également été effectués. Les divers autres titres détenus par la commune ont été de plus amortis de CHF 28'306 et restent pour mémoire au bilan pour un total de 15 francs.

Les articles 51 et suivants de l'Ordonnance sur la gestion financière des communes précisent les principes applicables en matière d'amortissement. Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de 10% de sa valeur résiduelle. Des taux d'amortissement différenciés selon le type d'actifs et de la durée d'utilisation des installations sont autorisés sous réserve que le total des amortissements représente au minimum 10% du patrimoine administratif déterminant. Le taux d'amortissement 2018 s'établit à 10.02% en respect des dispositions en la matière.

## COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Le compte des investissements affiche des dépenses brutes de 2.66 millions de francs couvertes à hauteur de 0.64 million de francs par des recettes. Le financement de ces projets a été assuré à 103.8% par la marge d'autofinancement de l'exercice. Le volume net des investissements atteint 2.03 millions de francs alors que l'exercice affiche un excédent de financement de CHF 77'528.

Les principaux investissements réalisés sont les suivants :

**Bisse des Marais – Vercorin** – Pose d'une conduite d'eaux claires entre Vercorin et le bassin de rétention des Marais (1ère étape) – 148'185 francs. **Canalisations industrielles – secteurs modifiés (Liaison Chalais-Vercorin et réservoir du Perrec)** (suite de 2017) – 159'189 francs. **Canalisations industrielles** – Pose d'une canalisation d'eaux claires de 400 mm entre le glissement sur la route

d'Itravers et la route forestière du Bouillet – 390'342 francs. **Chemin du Bouillet** – construction du réseau routier, réalisation du réseau de canalisations industrielles – 263'927 francs. **Chemin du Tour du Mont, Vercorin** – Sécurisation du secteur Crevache pour l'utilisation hivernale (étape 1) – 18'115 francs. **Réseau et éclairage public** – 47'301 francs. **Impasse de la Crevache, Vercorin** – Construction du réseau routier, réalisation du réseau de canalisations industrielles – 165'813 francs. **Infrastructures touristiques** – 48'922 francs. **Institutions en faveur des handicapés** – 12'284 francs. **Sentiers didactiques « de Chalais aux chalets »** – 26'502 francs. **Acquisitions de terrains** – 416'022 francs.

**Parc à moutons** – Réhabilitation du local de rangement – 95'042 francs. **Les Planards** – Modification des conduites d'adduction – 275'204 francs. **Participation communale à la réfection des routes cantonales** – 413'156 francs. **Réfection de la route forestière de la Combache** – pas prévu au budget – 129'454 francs

En ce qui concerne les investissements en 2018, la participation à la 3<sup>e</sup> correction du Rhône n'a pas été facturée par l'Etat du Valais

et la réfection de la route forestière de la Combache a été réalisée alors qu'elle ne figurait pas au budget.

### COMPTES DES SERVICES PUBLICS

Les comptes des services publics affichent un gain de financement global de 138'410 francs. En détail, le compte «Eau potable» présente un déficit de 87'921 francs, celui des «Egouts», un gain de 42'398 francs et le compte «Hygiène» un gain de 183'934 francs. Les revenus de ces trois comptes sont respectivement de 848'863 francs, 672'774 francs et 885'943 francs.

### BILAN

Avec un excédent de revenus du compte de fonctionnement de 418'527 francs, la fortune nette de la Commune s'élève à 4'641'654 francs. L'endettement net se monte à 8'913'876 francs, soit 2'527 francs par habitant.

### INDICATEURS FINANCIERS DE L'ETAT DU VALAIS

Le degré d'autofinancement (note: «Très bien») indique que la Commune a pu financer ses investissements avec ses propres ressources à 103.8%.

## Compte de fonctionnement par tâche

	Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Autorité générale	1'008'523	108'137	1'016'800	91'750	1'024'577	84'317
Sécurité publique	663'072	197'268	679'100	167'300	677'060	475'201
Enseignement et formation	3'117'418	151'505	2'876'500	150'300	2'870'624	89'417
Culture, loisirs et culte	1'028'635	63'235	976'200	45'200	1'116'570	54'889
Santé	276'768	-	257'400	-	239'704	-
Prévoyance sociale	1'912'123	13'211	2'087'100	12'600	2'038'826	12'806
Trafic	2'576'952	266'748	2'275'500	205'300	2'767'233	-172'382
Protection et aménagement de l'environnement, y.c eau, égouts, déchets	2'844'251	2'525'037	2'829'150	2'387'000	2'827'324	2'375'176
Economie publique, y.c services industriels	550'209	501'060	495'500	343'200	506'338	126'740
Finances et impôts	1'619'640	12'189'916	966'100	11'401'200	1'298'042	12'370'945
<b>Total des charges et des revenus</b>	<b>15'597'589</b>	<b>16'016'117</b>	<b>14'459'350</b>	<b>14'803'850</b>	<b>15'366'297</b>	<b>15'417'109</b>
Excédent de charges		-		-		-
Excédent de revenus	<b>418'528</b>		<b>344'500</b>		<b>50'813</b>	



## Comptes séparés des services publics

2018

### Eau potable

Amortissements cumulés de 1974 à 2017	10 740 539.-
Amortissement 2018	378 605.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2017	4 201 710.-
Résultat de fonctionnement 2018	290 684.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>6 626 750.-</b>

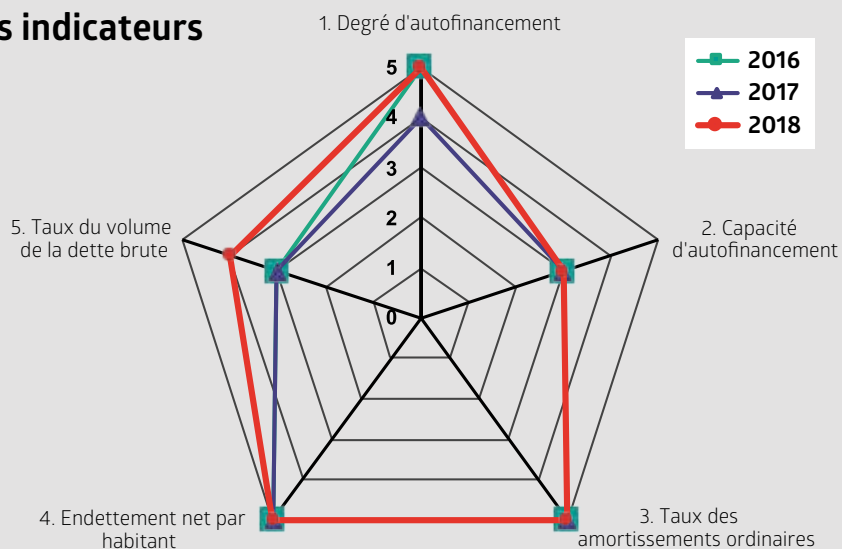
### Egouts

Amortissements cumulés de 1974 à 2017	4 000 645.-
Amortissement 2018	132 517.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2017	2 950 518.-
Résultat de fonctionnement 2018	174 915.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>1 007 728.-</b>

### Hygiène

Amortissements cumulés de 1974 à 2017	1 562 792.-
Amortissement 2018	31 000.-
Résultats de fonctionnement cumulés de 1974 à 2017	-1 736 920.-
Résultat de fonctionnement 2018	214 934.-
<b>Solde du compte séparé</b>	<b>3 115 778.-</b>

## Graphique des indicateurs



La capacité d'autofinancement (note: «Satisfaisant») informe du montant qu'il reste à disposition, sur 100 francs encaissés, pour financer les investissements ou rembourser les dettes. Le taux 2018 de 13.5% augmente par rapport à 2017.

Le taux des amortissements respecte les dispositions en la matière, d'où la note «Très bien».

L'endettement net par habitant est qualifié de «faible» puisqu'il se situe à 2'527 francs pour 2018.

Le taux du volume de la dette brute exprime le volume de la dette brute par rapport aux revenus financiers. Ce taux de 194.8 % nous vaut la note «Bien».

### CONSIDERATIONS FINALES

Les comptes 2018 comportent encore quelques éléments particuliers propres à cet exercice. Ils permettent cependant de constater que les finances communales demeurent saines et que la Commune peut faire face à ses engagements. L'augmentation constante des habitants ainsi que l'attention portée par le Conseil communal sur les charges de fonctionnement permettent de maintenir une marge d'autofinancement suffisante, pour financer les investissements nécessaires à notre développement.

Chalais, le 8 mai 2019

◀ Isabelle Tornare / Alain Perruchoud

## Aperçu du bilan et du financement

	Etat 31.12.17	Etat 31.12.18
1 Actif	36'712'951	36'603'061
<b>Patrimoine financier</b>	<b>21'923'951</b>	<b>21'473'061</b>
10 Disponibilités	76'277	103'080
11 Avoirs	4'654'479	4'748'090
12 Placements	16'135'322	15'961'510
13 Actifs transitoires	1'057'873	660'381
<b>Patrimoine administratif</b>	<b>14'789'000</b>	<b>15'130'000</b>
14 Investissements propres	14'789'000	15'130'000
2 Passif	36'712'951	36'603'061
<b>Engagement</b>	<b>30'902'504</b>	<b>30'386'937</b>
20 Engagements courants	2'910'478	2'595'759
21 Dettes à court terme	-60'356	708'576
22 Dettes à moyen et à long terme	26'318'422	25'565'422
23 Engagements envers des entités particulières	122'531	106'031
24 Provisions	1'271'800	712'800
25 Passifs transitoires	339'630	698'349
<b>Financements spéciaux</b>	<b>1'587'320</b>	<b>1'574'469</b>
28 Engagements envers les financements spéciaux	1'587'320	1'574'469
<b>Fortune</b>	<b>4'223'127</b>	<b>4'641'655</b>
29 Fortune nette	4'223'127	4'641'655

## Compte des investissements par tâche

	Comptes 2018		Budget 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Autorité générale	-	-	-	-
Sécurité publique	-	-	-	-
Enseignement et formation	-	-	-	-
Culture, loisirs et culte	22'181	-	-	-
Santé	-	-	-	-
Prévoyance sociale	18'752	-	20'000	-
Trafic	662'157	350'206	592'500	-
Protection et aménagement de l'environnement, yc eau, égouts, déchets	1'686'082	290'696	1'085'000	-
Economie publique, yc services industriels	276'965	-	502'500	180'000
Finances et impôts	-	-	-	-
<b>Total des dépenses et des recettes</b>	<b>2'666'138</b>	<b>640'902</b>	<b>2'200'000</b>	<b>180'000</b>
Excédent de dépenses		2'025'236		2'020'000
Excédent de recettes	-		-	

Le rafraîchissement des extérieurs de la Maison Bourgeoiale de Chalais contribue à la mise en valeur du bâtiment



## DÉTAILS DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT 2018

	COMPTES 2018		BUDGET 2018		COMPTES 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
<b>0 Administration générale</b>	<b>1'008'523</b>	<b>108'137</b>	<b>1'016'800</b>	<b>91'750</b>	<b>1'024'577</b>	<b>84'317</b>
012 Exécutif	162'408		157'600		164'140	
020 Administration des finances et contrib.	289'458	16'237	287'000		266'686	6'407
029 Administration générale, divers	537'657	91'900	553'300	91'750	572'752	77'910
098 Tâches non ventilées	19'000		18'900		21'000	
<b>1 Sécurité publique</b>	<b>663'072</b>	<b>197'268</b>	<b>679'100</b>	<b>167'300</b>	<b>677'060</b>	<b>475'201</b>
100 Cadastre	96'396	55'111	125'000	63'000	123'845	308'935
101 Justice divers		3'000		2'500		2'500
102 Police de l'habitant et étrangers	97'333	40'270	109'100	32'800	95'673	38'098
113 Corps de police locale	228'679	29'630	224'000	15'000	193'340	19'920
121 Tribunal de Sierre	10'251		10'000		9'476	
122 Chambre pupillaire	70'133		68'700		57'895	
129 Tribunal de Police	1'200		1'500			
140 Police du feu	41'694	40'719	66'300	50'000	53'862	48'110
150 Administration					24'320	
160 Protection civile	78'388	28'539	37'600	4'000	74'651	57'639
198 Tâches non ventilées	39'000		36'900		44'000	
<b>2 Enseignement et formation</b>	<b>3'117'418</b>	<b>151'505</b>	<b>2'876'500</b>	<b>150'300</b>	<b>2'870'624</b>	<b>89'417</b>
210 Ecole primaire	2'085'582	110'250	1'787'700	110'300	1'950'774	87'701
211 Cycle d'orientation	675'734		767'800		560'462	
213 Ecole secondaire 2ème degré Ecole supérieure de commerce, collège	35'511	18'419				
220 Ecoles spécialisées	6'061		1'000		1'857	
239 Autres tâches formation professionnelle	46'230	22'837	80'000	40'000	91'531	1'716
298 Tâches non ventilées	268'300		240'000		266'000	
<b>3 Culture, loisirs et culte</b>	<b>1'028'635</b>	<b>63'235</b>	<b>976'200</b>	<b>45'200</b>	<b>1'116'570</b>	<b>54'889</b>
300 Bibliothèque	142'553	13'759	138'100	15'000	144'539	14'035
303 Sociétés locales	93'189		102'700		126'652	
304 Ecoles de musique	6'912					
309 Autres tâches culturelles	87'400	25'000	93'400	25'000	96'660	25'000
330 Parcs publics et chemins pédestres	151'729	9'130	147'600	2'600	170'507	16'477
340 Sports	223'852	15'345	157'700	2'600	230'617	-623



	COMPTES 2018		BUDGET 2018		COMPTES 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
390 Eglise catholique romaine	155'898		172'000		166'068	
391 Eglise réformée évangélique	17'920		18'000		17'920	
398 Tâches non ventilées	149'181		146'700		163'606	
<b>4 Santé</b>	<b>276'768</b>		<b>257'400</b>		<b>239'704</b>	
440 Centre médico-social régional	124'442		127'000		99'261	
450 Lutte contre les maladies - Alcool, drogues	7'886		8'100		9'018	
460 Prophylaxie dentaire	117'366		93'500		102'636	
490 Autres dépenses de santé	27'074		28'800		28'790	
<b>5 Prévoyance sociale</b>	<b>1'912'123</b>	<b>13'211</b>	<b>2'087'100</b>	<b>12'600</b>	<b>2'038'826</b>	<b>12'806</b>
500 Agence AVS	17'041	13'211	15'400	12'600	14'948	12'806
520 Assurance maladie	348'144		407'500		533'228	
530 Prestations complémentaires AVS et AI	206'208		255'000		201'467	
540 Protection de la jeunesse	19'200				9'300	
541 Garderie d'enfants, crèches	407'645		406'400		315'617	
550 Handicapés	370'670		369'000		364'667	
570 Etablissement médico-social (EMS)	269'725		292'000		307'255	
580 Aide sociale individuelle	208'677		250'000		237'078	
582 Fonds cantonal pour l'emploi	36'594		36'000		42'720	
589 Autres tâches d'assistance	14'466					
598 Report des investissements	13'752		55'800		12'546	
<b>6 Trafic</b>	<b>2'576'952</b>	<b>266'748</b>	<b>2'275'500</b>	<b>205'300</b>	<b>2'767'233</b>	<b>-172'382</b>
610 Routes cantonales	303'603		163'000		216'894	
620 Réseau des routes communales	846'999	55'699	811'700	1'600	1'008'388	-344'333
621 Parkings et places de stationnement	49'415	68'593	13'300	88'000	56'247	59'305
622 Ateliers	66'888		63'600		88'664	
650 Entreprises de trafic régional	57'969		52'000		55'617	
651 Entreprises de trafic local	253'645		280'200		304'258	
698 Autres tâches relatives au trafic	998'433	142'456	891'700	115'700	1'037'165	112'645
<b>7 Protection et aménag. de l'environnement</b>	<b>2'844'251</b>	<b>2'525'037</b>	<b>2'829'150</b>	<b>2'387'000</b>	<b>2'827'324</b>	<b>2'375'176</b>
700 Approv. et alimentation en eau potable	933'463	845'542	885'725	817'500	892'068	801'298
710 Assainissement des eaux usées	280'022	669'963	286'825	637'500	290'158	641'643

	COMPTES 2018		BUDGET 2018		COMPTES 2017	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
711 Station d'épuration des eaux usées	347'543		360'000		349'002	
720 Traitement des déchets	610'892	882'591	613'500	840'000	582'944	720'362
721 Usine d'incinération des déchets	87'765		150'000		132'447	
740 Cimetières, crématoires et columbariums	12'511	18'600	13'300	26'000	18'874	14'800
750 Correction des eaux	56'605	30'931	25'500	11'000	163'265	76'314
790 Aménagement du territoire	309'687	77'410	346'000	55'000	204'210	120'758
792 Construction de logements					6'550	
798 Tâches non ventilées	205'762		148'300		187'806	
<b>8 Economie publique</b>	<b>550'209</b>	<b>501'060</b>	<b>495'500</b>	<b>343'200</b>	<b>506'338</b>	<b>126'740</b>
800 Agriculture	22'593	30'970	24'500	31'200	37'564	39'415
801 Irrigation	5'667		10'700		5'717	
810 Sylviculture	24'504		27'000		8'919	
830 Société de développement	155'948	104'782	157'800	50'000	203'475	-44'030
839 Autres sociétés	14'809					
840 Industrie, artisanat et commerce	93'095		73'000		69'955	
860 Electricité	139'568	233'308	143'000	129'000	142'999	131'355
870 Exploitations artisanales	32'557	132'000	37'000	133'000	2'096	
898 Tâches non ventilées	61'467		22'500		35'613	
<b>9 Finances et impôts</b>	<b>1'619'640</b>	<b>12'189'916</b>	<b>966'100</b>	<b>11'401'200</b>	<b>1'298'042</b>	<b>12'370'945</b>
900 Impôts personnes physiques	176'981	9'326'790	190'000	8'787'800	313'976	9'516'250
901 Impôts personnes morales		733'838		583'000		969'519
909 Autres impôts	8'945		9'000		2'097	
920 Péréquation financière		871'325		881'000		872'880
932 Part des communes dans divers projets	316	80'109		87'300	23'307	68'821
940 Intérêts	640'358	830'205	506'900	742'500	386'151	601'143
942 Immeubles du patrimoine financier	49'733	155'130	24'200	132'000	62'817	161'092
943 Domaines		192'520		187'600		181'241
998 Tâches non ventilées	743'306		236'000		509'694	



## INFO EN IMAGES

L'entrée et le centre du village de Vercorin sont le théâtre d'importants travaux d'assainissement du réseau de conduites souterraines





## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### DÉCHETTERIES



Dépôt des huiles usées, matériaux encombrants, frigos, ferraille et déchets végétaux.

#### Horaires

Déchetterie intercommunale de l'UTO	Matin	Après-midi
<b>Lu, Me, Ve, Sa</b>	08h00 - 11h45	13h30 - 16h45
<b>Ma, Je</b>	08h00 - 11h45	13h30 - 18h45
<b>Veille de fête</b>	Fermeture 1 heure avant	
<b>Fermetures</b>	24, 26 et 31 décembre 2019, 2 janvier 2020	

Déchetterie de Vercorin	Été / dès le 15 mars	Hiver / dès le 1 <sup>er</sup> novembre
<b>Lundi</b>	16 h à 19 h	
<b>Mercredi</b>	16 h à 19 h	13 h à 15 h
<b>Samedi</b>	10 h à 12 h / 13 h à 15 h	10 h à 12 h

### ADMINISTRATION COMMUNALE

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter le Secrétariat communal.

#### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Place des Ecoles 2, 3966 Chalais

Tél. 027 459 11 11  
[chalais@chalais.ch](mailto:chalais@chalais.ch)  
[www.chalais.ch](http://www.chalais.ch)



Le Conseil communal vous souhaite  
un bel été et de bonnes vacances

